



# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 mars 2009 à 18 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire

-----o\*O\*o-----

**Étaient présents :**

Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire,  
MM. André MARQUETTE, Michel LEVET, Pierre BEAUDET, Georges  
CHOSSAT, Roger BAUSSAND, Maires-adjoints,  
Mme Dominique BIBOLLET, M. Claude BONMARIN, MMmes Annabelle  
COUTY, Christine DUFOUR, Josette DURET, M. Jean-Yves LAPIERRE, Mme  
Sylvie LEFEBVRE, MM. Jean-Philippe MOLLARD, Gérard REY, MMmes  
Isabelle SESMAT, Michèle TISSOT, M. Michel WIRTH, Conseillers municipaux

**Avait donné procuration :** M. Matthieu HENRY, Conseiller municipal.

**Absent, excusé :** /

Monsieur Jean-Philippe MOLLARD, désigné par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o\*O\*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales :

"Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été affichée le 24 février 2009 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des Délibérations".

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

**\* APPROBATION DU P.V. de la RÉUNION du précédent CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal approuve le P.V. de la réunion du 26 janvier 2008  
à l'unanimité des membres présents ou représentés.

-----o\*O\*o-----

## ***Modification de l'ordre du jour***

Les points suivants viendront modifier l'ordre du jour transmis par courrier :

Ajout de deux nouveaux points :

- Modification d'une habitation au carrefour des Convers : Avenant
- Participation financière de la Commune

### **Nouvel ordre du jour :**

1. Approbation du Procès Verbal de la séance précédente
2. Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale 2ème classe
3. Création d'un poste de technicien supérieur principal
4. Création d'un poste de rédacteur territorial
5. Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique 2ème classe
6. Demande de subvention au Conseil Général pour l'aide à la mobilisation foncière
7. Autorisation de signature de la convention avec le Préfet pour le versement anticipé de la T.V.A.
8. Autorisation de signature d'une déclaration de travaux pour l'installation de toilettes sèches publiques
9. Demande de création d'un nouvel emplacement de taxi
10. Approbation du programme de travaux parking du lycée
11. Approbation du guide de procédure relative aux marchés publics
12. Vente d'un local commercial situé 50 route du Barioz
13. Modification d'une habitation au carrefour des Convers : Avenant
14. Subventions
15. Participation financière de la Commune
16. Questions diverses
  - M.A.P.A.

2009/ 20 - **CRÉATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE  
PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE.**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la bonne organisation des services et de leur évolution, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- ✓ D'accepter la création de ce poste
- ✓ D'inscrire au Budget les crédits correspondants.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -  
-----0\*O\*0-----

2009/ 21 - **CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR  
PRINCIPAL.**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la bonne organisation des services et de leur évolution, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste de technicien supérieur principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- ✓ D'accepter la création de ce poste
- ✓ D'inscrire au Budget les crédits correspondants.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -  
-----0\*O\*0-----

2009/ 22 - **CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL.**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la bonne organisation des services et de leur évolution, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- ✓ D'accepter la création de ce poste
- ✓ D'inscrire au Budget les crédits correspondants.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -  
-----0\*O\*0-----

2009/ 23 - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN  
ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE.

Monsieur le Maire expose :

Afin de satisfaire aux obligations du service, il est proposé l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 17h30min à 19h30min.

Considérant l'accord du titulaire actuel de ce poste,  
Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 26 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré,

- ✓ Accepte cette augmentation, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009
- ✓ Inscrit au budget les crédits correspondants.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0\*0\*0-----

2009/ 24 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL  
POUR L'AIDE À LA MOBILISATION FONCIÈRE.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 24 septembre 2007, le précédent Conseil municipal approuvait le périmètre d'opération et la répartition des logements sociaux du Séchal (16 logements financés en PLUS, 1 logement financé en PLAI), puis approuvait la convention de financement conclue avec Halpades.

Par délibération du 19 décembre 2006, le Conseil Général a défini ses interventions en faveur du logement social. Il a ainsi institué l'aide à la mobilisation foncière d'un montant de 70 € par mètre carré de surface utile.

Cette opération compte 1 106.76 m<sup>2</sup>. L'aide apportée serait donc de 77 424 €, somme qui serait reversée ultérieurement à l'organisme constructeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Sollicite de Monsieur le président du Conseil Général, une aide à la Mobilisation Foncière d'un montant de 77 424 € pour l'opération « Le Séchal », réalisée par Halpades.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0\*0\*0-----

2009/ 25 - **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION  
AVEC LE PRÉFET POUR LE VERSEMENT ANTICIPÉ DE  
LA T.V.A.**

Rapporteur : Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services en préfectures constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ✓ PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement du budget principal et du budget aménagement de terrain, réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit la somme de 2 478 217 €
- ✓ DECIDE d'inscrire au budget principal 4 479 997 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 80 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0\*0\*0-----

2009/ 26 - **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION  
DE TRAVAUX RELATIVE AUX TOILETTES SÈCHES.**

Monsieur le Maire expose :

La nécessité d'installer des sanitaires à l'Espace de loisirs du Fier au lieu-dit « Gruyère », eu égard à son utilisation, familiale ou sportive, a été constatée.

Toutefois, le système d'assainissement est inexistant dans cette zone. Aussi, il est proposé d'installer des toilettes sèches, car il s'agit en outre d'une solution respectueuse de l'environnement. En effet, ce

système évite de participer à la pollution des rivières, il produit un compost qui pourra être réutilisé dans les espaces verts, et enfin, le constructeur utilise du bois, matériau recyclable et naturel.

Aussi, afin de permettre l'installation des toilettes sèches dans l'espace de loisirs du Fier, il est proposé au Conseil municipal

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable relative à ce projet.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0\*0\*0-----

### 2009/ 27 - **CRÉATION D'UN NOUVEL EMPLACEMENT DE TAXI.**

Monsieur le Maire expose :

Il existe actuellement sur Argonay un seul emplacement de taxi, portant le numéro 2 (le numéro 1 étant caduque) et attribué à Monsieur Xavier MASSON.

Compte tenu de l'augmentation de l'activité médicale ou paramédicale sur la Commune, et de la création d'un établissement pour personnes âgées, il convient de mettre à disposition de la population un nouvel emplacement de taxi. Celui-ci serait placé en face de la mairie.

Il est proposé au Conseil municipal

- ✓ de solliciter auprès de la préfecture (Commission des taxis) la création d'un nouvel emplacement.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0\*0\*0-----

### 2009/ 28 - **APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DU PARKING DU LYCÉE.**

Monsieur Michel LEVET, Maire-adjoint expose :

Pour répondre aux besoins croissants en matière de stationnement aux abords du Lycée Louis Lachenal, il a été décidé d'agrandir le parking existant.

Depuis plusieurs années, la commune d'Argonay est confrontée au difficile problème de stationnement des véhicules des professeurs, employés et élèves du Lycée Louis Lachenal, Route de Champ Farçon.

Un parking de 127 places a déjà été réalisé en 1998/1999, mais ce parc a très vite été saturé et son extension a immédiatement été envisagée.

Depuis 2004, la Municipalité s'est tournée vers la Communauté d'Agglomération d'Annecy pour envisager l'acquisition d'un terrain dans la zone de Pré Vaurien sur la Commune de Pringy, qui s'est concrétisée en 2008 – Lot n°18 de 2 983 m<sup>2</sup> (acte authentique du 6 août 2008).

Le projet d'extension établi par les services techniques concerne 131 places de stationnement. Ce parking est construit parallèlement à celui existant, avec une pente latérale de 1.4% et transversale de 1.0%

La liaison s'effectue par une voie à double sens de 5.5m de largeur, côté Lycée. La distribution interne est organisée depuis l'accès actuel par une voie à sens unique, la sortie s'effectuant sur le parking existant, idem qu'actuellement.

L'espace vert naturel entre les deux parkings est maintenu. Des arbres remarquables (gros chênes, frênes) sont conservés, d'autres seront mis en place entre les mats d'éclairage public. Tout autour, une plantation d'arbustes viendra renforcer et augmenter les espaces verts.

Le revêtement de surface est en enrobé. Le pourtour extérieur est borduré permettant ainsi de récupérer les eaux pluviales et de les collecter vers le bassin de rétention de 1 500 m<sup>3</sup> situé en contrebas qui gère les eaux pluviales de l'ensemble du bassin dit du lycée.

L'ensemble des deux parkings sera clôturé sauf au droit du passage piétonnier où une ouverture de 1.50m permettra un accès à l'espace vert public et une liaison piétonne ou à vélo, à travers le parking entre la ZAC de Pré Vaurien, le Lycée Louis Lachenal d'une part et la Route de Champ Farçon d'autre part.

L'estimation du projet ressort à 190 655.00 €HT, soit 228 023.38 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve le programme de travaux proposé,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -  
-----0\*0\*0-----

## 2009/ 29 - **APPROBATION DU GUIDE DE PROCÉDURE RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS.**

Monsieur le Maire expose :

La commune s'est dotée d'un guide de procédure relatif aux Marchés à Procédure Adaptée en 2004. Deux décrets du 19 décembre 2008 ont apporté des modifications au Code des Marchés Publics, et il convient d'adapter le guide aux nouvelles règles.

**SYNTHESE PROCEDURE POUR LES MARCHES INFERIEURS  
A UN SEUIL DEFINI PAR DECRET :**  
En 2009 : 206 000 €pour les fournitures et services / 5 150 000 €pour les travaux

Désignation	Intervenant	Fournitures, Services et Travaux			Travaux
		0 à 20 000	20 001 à 90 000	90 001 à 206 000	206 001 à 5 150 000
Commande directe	Sce gestionnaire	X			
Information du conseil sur le projet	Sce gestionnaire		X	X	
Délibération du conseil : approb° programme tvx	Conseil municip				X
Pub adaptée : affichage, Internet	Sce gestionnaire		X		
Pub : Affichage, Internet <b>ET</b> Journal Annonces Légales	Sce gestionnaire			X	X
Dossier de consultation					
Règlement de consultation	Sce gestionnaire		X	X	X
Acte d'engagement					
Détail Quantitatif Estimatif					
CCAP et CCTP ou Cahier des Clauses Particulières					
Plans (éventuellement)					
Planning (éventuellement)			X	X	X
Dossier "OFFRE"					
<b>Art. 44 : Pièces de la candidature</b>	Sce gestionnaire		X	X	X
• Copie du ou des jugements prononcés si redressement judiciaire					
• Déclaration sur l'honneur pour justifier que pas d'interdiction de soumissionner (cas mentionnés à l'article 43)					
• Documents et renseignements demandés dans les conditions fixées à l'article 45, permettant d'évaluer l'expérience, les capacités techniques et financières (notamment : liste matériel, liste personnel, chiffre d'affaires 3 dernières années, réf...)					
Mémoire justificatif des dispositions spécifiques que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux			X	X	X
Ouverture des enveloppes	Sce gestionnaire	X			
	Com°concernée		X	X	X
Analyse des candidatures et des offres	Sce gestionnaire	X	X	X	X
	Com°concernée				
Choix du prestataire	Sce gestionnaire	X			
	Com°concernée		X	X	X
Production par le candidat retenu des pièces prévues aux articles D8222-5 ou D 8222-7 et D8222-8 du Code du travail	Sce gestionnaire		X	X	X
Attest° prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales					

et sociales					
Attestations d'assurance RC et décennale					
Information au Conseil municipal sur le résultat de la consultation	Sce gestionnaire		X	X	
Délibération pour attribuer le marché et autoriser le Maire à signer les documents	Conseil municipal				X
Transmission dossier marché à la Préfecture	Sce gestionnaire				X
Décision du maire pour attribution	Maire		X	X	
Lettre aux candidats non retenus	Sce gestionnaire	X	X	X	X
Notification du marché	Sce gestionnaire		X	X	X
Signature devis ou bon de commande	Maire ou Adjoint	X			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve le nouveau guide de procédure relatif aux Marchés à Procédure Adaptée.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -  
-----0\*0\*0-----

## 2009/ 30 - VENTE D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 46 ROUTE DU BARIOZ.

*Madame Michèle Tissot quitte la salle du Conseil Municipal.*

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 19 février 2007, le Conseil municipal décidait, dans le cadre de la réalisation d'une Maison de Services comprenant des logements et des locaux à destination des professions médicales, d'acquérir au prix de 337 365 € TTC pour 198.45 m<sup>2</sup>, des locaux commerciaux destinés à la création d'une officine de pharmacie.

Le dernier recensement n'ayant pas permis à court terme la création de cette officine,

Considérant la superficie importante des locaux comprenant 2 lots dont la Commune est désormais propriétaire,

Considérant la demande d'une SCI relative à la création d'une activité d'infirmière, activité cohérente par rapport au projet initial,

Considérant l'estimation de la valeur du local à 73 000 € par les services fiscaux,

Considérant que le local est exigü et qu'il n'a qu'une source de lumière naturelle,

Il est proposé au Conseil municipal

- ✓ de céder le local de 42.50 m<sup>2</sup>, sis 46 route du Barioz, à la SCI les tilleuls au prix de 67 845 €

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

*(Madame Michèle TISSOT ne prend pas part au vote)*

- A D O P T É -  
-----0\*0\*0-----

2009/ 31 - **MODIFICATION D'UNE HABITATION AU CARREFOUR  
DES CONVERS : AVENANT.**

Monsieur Michel LEVET, Maire-adjoint, expose :

A l'exécution des travaux de modification d'une habitation au carrefour des Convers, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications aux travaux sur le lot n°7 relatif au chauffage.

Certaines prestations ont été supprimées, occasionnant une importante moins-value :

- pose d'un conduit de fumée
- pose d'un calorifugeage du réseau
- pose de radiateurs
- modification de l'alimentation au réseau gaz

Il est proposé au Conseil municipal de passer l'avenant ci-après :

Le marché initial de 6 737.36 €HT est ramené à 2 823.72 €HT, soit une moins-value de 3 913.64 €(58.09 %).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0\*0\*0-----

2009/ 32 - **SUBVENTIONS.**





Monsieur Pierre BEAUDET, Maire-adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

 A.E.E.A.	8 706.00 €
--	------------

Monsieur André MARQUETTE, Maire-adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

 D 173	1 500.00 €
 Alzheimer Haute-Savoie	300.00 €
 Fondation de France – Secteur Familles	1 000.00 €
 Défense contre la Grêle	546.00 €

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0\*0\*0-----

2009/ 33 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la participation suivante :

 C.C.A.S. 100 000.00 €

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o\*O\*o-----

AINSI FAIT & DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
suivent les signatures,  
Le Maire,

Gilles FRANÇOIS

## AFFAIRES DIVERSES

### MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 mars 2009

TRAVAUX	DESIGNATION	MONTANT € HT			CONSEIL MUNICIPAL			ENTREPRISE
		10 001 à 50 000	50 001 à 90 000	90 001 à 206 000	Inform° sur projet	Résultat consultation		
					Date	Date	Montant € HT	
	<b>EXTENSION DE LA CRECHE</b>			X	26.01.09	02.03.09	7 433.00 Lot 1 - GIMBERT 46 833.76 Lot 2 - PINHEL 5 754.96 Lot 3 - A.E.I. 19 165.00 Lot 4 - T.M.I. 26 000.00 Lot 5 - BOUCHET 8 428.33 Lot 6 - BATI FUTUR 2 637.75 Lot 7 - ALB CARRELAGE 6 350.52 Lot 8 - ARTI SOLS 18 914.00 Lot 9 - BBN 5 835.59 Lot 10 - BONGLET 1 003.50 Lot 11 - KOCA 21 335.60 Lot 12 - PERRUCHOT 25 246.00 Lot 13 - POISSON 7 360.00 Lot 14 - CUNY <b>202 298.01</b>	
	<b>EXTENSION DU PARKING DE LA CRECHE</b>		X		26.01.09	02.03.09	54 666.00	GOY TP